

Annexes au rapport principal

Table des matières

Annexes au rapport principal	1
Annexe 1 : Les questions de l'évaluation	2
Annexe 2 : Questionnaire à l'attention des ministères bénéficiaires du FNSES	4
Annexe 3 : Rapport de mission à Mopti (28 juillet au 4 août)	8
Annexe 4 : Liste des tableaux accessibles en ligne sur le site PMTF	12
Annexe 5 : Organisation du suivi-monitoring et du contrôle ex post	13
Annexe 6 : Activités non réalisées.....	14
Annexe 7 : Tableau des marchés publics 2013.....	16
Annexe 8 : Tableau des marchés publics 2014.....	19
Annexe 9 : A propos du rapport annuel consolidé des activités du FNSES (rapport 2014)	22
Annexe 10 : Analyse comparative du FNSES et des autres modalités d'intervention	25
Annexe 11 : Le contexte et son évolution	28
Annexe 12 : Fichier EXCEL des prévisions-réalisations.....	31

Annexe 1 : Les questions de l'évaluation

<p>Pertinence du FNSES par rapport au contexte observé lors de sa mise en place et sa valeur ajoutée par rapport aux autres dispositifs ?</p> <p>Lors de la phase de conception du FNSES, est-ce que tous les éléments clés ont été évalués : besoins des bénéficiaires et du Mali, rôle des acteurs impliqués dans la gestion et la mise en œuvre du FNSES, dispositif de suivi et évaluation des actions financés par le FNSES, coordination des donneurs, modalités d'intervention des donneurs, décentralisation, situation sécuritaire et sécurité) ?</p> <p>Est-ce que les liens avec les politiques et programmes nationaux (y compris ceux des donneurs) ont été correctement évalués (rôle du FNSES en tant qu'instrument financier aligné sur les procédures/ priorités nationales) ?</p> <p>Est-ce que les inputs (ressources financières, dialogue politique, renforcement des capacités) et toute l'assistance complémentaire ont été correctement mises en place et appropriés afin d'apporter une contribution aux résultats visés?</p> <p>Est-ce que la conception de l'intervention a été soutenue par un cadre d'évaluation (d'analyse) des risques / de gestion?</p> <p>Disposait-on d'indicateurs SMART, de données de référence et des valeurs cibles? un mécanisme de suivi spécifique a-t-il été établi? Les indicateurs sont-ils alignés sur le cadre des résultats et le mécanisme de suivi du pays?</p> <p>Est-ce que le calendrier de décaissement des appuis du FNSES a été aligné sur le cycle budgétaire du pays ?</p> <p>Efficacité : quels sont les résultats obtenus, en général et dans le domaine du genre en particulier ? Comment expliquer les écarts entre résultats attendus et résultats obtenus ?</p> <p>A quel point les objectifs et cibles définis dans le FNSES (y compris en termes de développement des capacités) ont-ils été atteints?</p> <p>Comment l'appui du secrétariat technique au FNSES a-t-il été organisé et sur quels domaines a-t-il porté ?</p> <p>Les ressources allouées au FNSES ont-elles respecté les procédures nationales ?</p> <p>Les ressources allouées au FNSES ont-elles été décaissées rapidement ?</p> <p>Le dispositif de suivi et évaluation du FNSES a-t-il fonctionné comme initialement prévu ? sinon, pourquoi ?</p> <p>Dans quelle mesure les observations et recommandations des audits et revues ont été pris en compte?</p> <p>Dans quelles mesures les objectifs et les cibles des activités des Entités nationales financées à travers le FNSES (y compris les activités de renforcement de capacités connexes) ont été atteints?</p> <p>Peut-on lier une inflexion des politiques publiques imputables aux activités du FNSES ?</p> <p>Efficiences : Les ressources financières et matérielles investies sont-elles utilisées de façon optimale ? Les procédures du FNSES ont-elles été mises en œuvre ?</p> <p>Les réunions du comité de pilotage ont-elles été organisées selon le rythme initialement prévu ?</p> <p>Les rapports de suivi ont-ils été produits dans les délais et ont-ils répondu aux attentes?</p> <p>Les principaux problèmes liés à la mise en œuvre du FNSES ont-ils été correctement traités?</p> <p>Le dispositif de suivi, contrôle et évaluation prévu par le FNSES a-t-il été opérationnalisé ?</p> <p>Quel a été la valeur ajoutée des points focaux dans le suivi et la mise en œuvre des projets au niveau de leurs ministères sectoriels respectifs ?</p> <p>Les activités de développement des capacités ont-elles été effectivement développées ?</p> <p>Les activités réalisées par les Entités nationales ont-elles été réalisées de façon efficiente ?</p> <p>Impact : quels changements significatifs (par rapport à la situation de fin 2012) peuvent être imputés, directement ou indirectement, au FNSES ?</p> <p>Le FNSES a-t-il eu un impact positif dans les domaines économiques, sociaux, politiques, environnemental et dans le genre par rapport à la situation qui prévalait fin 2012 ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impacts sur la gestion des finances publiques : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Programmation des actions prioritaires à travers le budget ? ✓ Exécution des actions prioritaires à travers le budget ? ✓ Suivi et contrôle des actions prioritaires à travers les procédures nationales ? • Impact sur les bénéficiaires directs : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Effets sur la production et la productivité ? ; ✓ Impact sur l'amélioration du bien-être (alimentation, santé, éducation, etc.) ? • Impact sur l'environnement socio-économique et politique des bénéficiaires ? • Impact dans le domaine environnemental ? <p>Quelle est la perception des bénéficiaires (MEF, Entités nationales, population à la base) sur le FNSES ?</p> <p>Durabilité : les résultats atteints à travers le FNSES sont-ils durables ?</p>

Le FNSES comme instrument financier permettant de mobiliser les appuis des donateurs dans un contexte post-crise en respectant les procédures nationales pourra-t-il être appliqué à d'autres pays dans des contextes post-crisis ?

Les effets du FNSES sont-ils amenés à perdurer après son arrêt ? En particulier :

- les lignes budgétaires jugées prioritaires seront-elles financées et exécutées après l'arrêt du FNSES ?
- l'exécution, le suivi et le contrôle des dépenses prioritaires seront-ils améliorés après l'arrêt du FNSES ?

Les leçons apprises de la mise en œuvre du FNSES permettent-elles de préciser les conditions de son arrêt, de son adaptation ou de son extension en cohérence avec l'évolution de son environnement ?

Annexe 2 : Questionnaire à l'attention des ministères bénéficiaires du FNSEs

Une évaluation du Fonds Nationale de Stabilisation Economique et Social (FNSES) a été engagée. Dans ce cadre, l'équipe mise en place par le SHA à cet effet a eu une première rencontre avec le point focal du ministère auprès du FNSES. Afin de préparer le rapport provisoire de l'évaluation prévu pour le 21 juillet, nous vous serions reconnaissants de renseigner ce questionnaire. La date de remise souhaitée est la mardi 14 juillet.

Pour toute question de compréhension sur le questionnaire, n'hésitez pas à appeler l'équipe de consultants au 74 96 35 12

Présentation de l'entité bénéficiaire	Réponses
Ministère (entité nationale bénéficiaire)	
Noms des points focaux actuels	
Contacts téléphoniques	
Courriels électroniques	
Directions de rattachement des points focaux	

Module 1 : Fonctionnement du FNSES

Les points focaux (nomination, rôle)

Q1.1 : A propos des points focaux	Réponses
Q1.1.a : Quand et comment le ministère a-t-il appris l'existence du FNSES ?	
Q1.1.b : Quand le point focal du Ministère a-t-il été nommé pour la première fois ?	
Q1.1.c : Plusieurs points focaux ont-ils été nommés (<i>réponse par oui ou non</i>) ?	
Q1.1.d : Si oui à Q1.1.c, pourquoi (<i>raisons possibles : fusion ou scission du ministère ? Mobilité du point focal ? autres à préciser</i>) ?	
Q1.1.e : Un texte portant nomination du point focal a-t-il été pris par votre ministère (<i>réponse par oui ou non</i>) ?	
Q1.1.f : Selon vous, quel est le travail attendu du point focal (<i>réponse libre</i>) ?	

Compréhension du fonctionnement du FNSES

Q1.2 : Questionnement sur le fonctionnement du FNSES	Réponses
Q1.2.1 : Avez-vous bénéficié de formations sur le FNSES ?	
Q1.2.2 : Si oui à Q1.2.1 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sur quoi ont porté ces formations (: <i>proposition d'appui, rapports techniques, rapports financiers, autres à préciser</i>) ? ▪ Ces formations vous ont-elles donné satisfaction (<i>réponse oui/non + justification</i>)? 	
Q1.2.3 : Existe-t-il un guide de gestion des fonds précisant l'ensemble des règles de gestion du FNSES (<i>réponse : oui / non + explications</i>)?	
Q1.2.4 : Si non à Q1.2.3 , quel serait le contenu attendu d'un tel guide de gestion (<i>réponse libre</i>) ?	

Module 2 : Les appuis financés à travers le FNSES dont a bénéficié votre ministère**Q2.1** : *A propos des propositions d'appui du ministère.*

Libellé de la proposition	Date de soumission de la proposition d'appui : Mois / Année	Les propositions d'appui ont-elles été discutées avec un groupe thématique/sectoriel ? Si oui, lequel ?	Année de la loi de finances pour laquelle les activités et lignes budgétaires proposées sont tirées
P1 :			
P2 :			
P3 :			

Programmation des appuis

Q2.2 : Question sur la cohérence stratégie/politique sectorielle et appuis du FNSSES	Réponses
Q2.2.1 : Le ministère dispose-t-il d'une stratégie/politique sectorielle ? Si oui, laquelle ?	
Q2.2.2 : Les propositions d'activités financées à travers le FNSSES peuvent-elles être considérées comme contribuant à la mise en œuvre de cette politique sectorielle (<i>réponse oui / non + justifications</i>) ?	
Q2.2.3 : Si le ministère dispose d'une stratégie/politique sectorielle, celle-ci a-t-elle intégré la dimension genre ? A travers quelles orientations ? (<i>réponse oui / non + justifications</i>)	
Q2.2.4 : La dimension genre a-t-elle été prise en compte dans les propositions d'appui de votre ministère (<i>réponse oui / non</i>) ?	
Q2.2.5 : Si oui à Q2.2.4, à travers quelles activités ?	

Suivi technique et financier des appuis

Q2.3 : Suivi technique et financier des activités financées par le FNSSES	Réponses
Q2.3.1 : Votre ministère a-t-il produit des rapports techniques et financiers de suivi des appuis du FNSSES ?	Oui les rapports de suivi ont été produits
Q2.3.2 : Si oui à Q2.3.1, à qui ont-ils été transmis ? Avec qui ont-ils été discutés ?	Les rapports ont été transmis au Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA)
Q2.3.3 : Comment avez-vous assuré la vérification des produits attendus ?	Les vérifications ont été faites à travers des correspondances et des missions de terrain
Q2.3.4 : Des missions de suivi et monitoring avaient-elles été programmées ? (<i>réponse oui / non</i>)	
Q2.3.5 : Si oui à Q2.3.3, ces missions ont-elles été réalisées ? Si ces missions n'ont pas été réalisées, expliquez pourquoi ?	
Q2.3.6 : Le système informatisé de gestion des finances publiques vous permet-il de suivre l'exécution financière des activités financées par le FNSSES ? (<i>réponse : oui / non</i>)	
Q2.3.7 : Si oui à Q2.3.5, pourquoi ?	
Q2.3.8 : Quel est le dernier annuaire statistique publié par votre ministère (<i>préciser sur quelle année porte cet annuaire statistique</i>) ?	
Q2.3.9 : Les indicateurs statistiques retenus dans les propositions d'appuis sont-ils produits régulièrement par votre ministère (<i>réponse oui/non</i>) ?	
Q2.3.10 : Si non, comment obtenir ces indicateurs ?	

Impact et durabilité

Impact des appuis FNSES	Réponses
Q2.4.1 : Selon vous, quel a été l'impact du FNSES à travers ses produits délivrés (<i>oui/non + justifications</i>) ?	
Q2.4.2 : Ces impacts sont-ils selon vous durables ? <i>Préciser votre réponse.</i>	
Q2.4.3 : Y-a-t-il eu un impact indirect du FNSES en termes de méthodes de travail (par exemple : programmation, exécution, suivi, contrôle) ? Si oui, préciser.	
Q2.4.4 : Ces impacts indirects du FNSES sur vos méthodes de travail gagneraient-ils à être consolidés ou poursuivis (<i>oui/non + justifications</i>)	

Vos autres préoccupations sur le FNSES et les appuis (réponse libre)

-

Annexe 3 : Rapport de mission à Mopti (28 juillet au 4 août)

Précisions et constats

L'exécution des dépenses

Les activités « FNSES » peuvent être exécutées selon trois modalités :

- au niveau central, directement par la DFM du ministère sectoriel ;
- au niveau déconcentré, par délégation de crédit. La Direction régionale du budget (DRB) engage, liquide et ordonne les dépenses. La Direction régionale du contrôle financier (DRCF) donne son accord pour l'engagement (vérification de l'imputation budgétaire, vérification de l'existence des crédits, vérifications des bons d'achat, des proforma et de la qualité des fournisseurs, etc.), La DCRF vise également l'engagement.
- par maîtrise d'ouvrage déléguée, à travers une convention de financement entre l'AGETIPE ou l'AGETIERS et le gouvernorat.

Ces modalités n'ont pas les mêmes implications pour l'exécution, le suivi et le contrôle des dépenses.

Exécution au niveau central ou par délégation de crédit

Les activités exécutées au niveau central portent essentiellement sur les achats d'intrant (secteur agriculture). Les activités des secteurs éducation et santé sont exécutées par délégation de crédit. Il a pu apparaître un problème spécifique d'information sur les crédits libérés dans le cas des dépenses exécutées par délégation.

NB : vérifier à Bamako pourquoi les crédits dans le secteur de l'hydraulique n'ont pas été notifiés.

Le recours à la maîtrise d'ouvrage déléguée (mod)

Le financement danois a ciblé certaines activités du Plan d'actions prioritaires d'urgence concernant les régions du Nord. Il ne constitue donc pas un financement additionnel au budget de 11 milliards de FCFA que le gouvernement à allouer à ce programme mais une simple contribution.

C'est dans ce cadre des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ont été signées entre le gouvernorat de Mopti et l'AGETIER :

- La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée n°271/2013/IP ayant pour objet les travaux de constructions des infrastructures (bâtiments servant de bureaux) des services régionaux du développement rural dans la ville de Youwarou (génie rural, pêche, agriculture et production industrie animale) sur ressources FNSES. Cette convention de financement porte en fait sur les activités de la proposition d'appui Réhabilitation-FNSES retenues la ville de Youwarou. **A ce jour, seule une partie des crédits a été notifié (110 788 708 FCFA). Reste un montant de 100 220 000 FCFA à verser sur le compte de la convention.** (Pb : mandat de délégation de crédit à la DRB Mopti n'aurait pas été sollicité par le ministère sectoriel, **à vérifier**).
- Les conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée n° 268/203/IP et n°278/2014/IP portant sur des travaux de réhabilitation, de construction et d'équipement des infrastructures dans la région de Mopti. Ces conventions sont financées sur le budget national. **Les activités des propositions d'appui des secteurs « Sécurité », « Administration », « Justice » et « Assainissement » qui n'ont pas été exécutées sur ressources FNSES auraient pu l'être à travers ces deux conventions MOD (« hypothèse DRB »).** Ce point reste à vérifier avec le gouvernorat. **Il convient de noter que les conventions MOD ne sont pas toujours renseignées de façon homogène et que le libellé des activités n'est pas toujours précis.**

Diagnostique

Le format de la proposition d'appui est incomplet. Il ne permet de préciser les modalités d'intervention (niveau central, délégation de crédit ou maîtrise d'ouvrage déléguée). Des difficultés de mise en œuvre sont apparues dès que la bonne exécution impliquait le niveau déconcentré :

- les structures déconcentrées ont continué en un premier temps à suivre les arrêtés d'ouverture de crédit ;
- absence d'information sur la notification de crédit les structures déconcentrées ont continué en un premier temps à suivre les arrêtés d'ouverture de crédit ;
- difficulté de suivi et contrôle des conventions de financement.

Il ressort des discussions qu'un guide sur la délégation de crédit est nécessaire. Une attention particulière devrait être apportée sur le contrôle de l'effectivité de la dépense en approfondissement et précision des décrets récents.

Certaines activités ne sont pas ciblées géographiquement. Certains produits sont spécifiés comme des résultats. **La DRCF a la fois mandat pour contrôler les transferts vers les collectivités territoriales et l'exécution des dépenses des collectivités territoriales, pour les marchés supérieurs à 10 millions de FCFA. La DRCF aurait pu être associée aux missions de contrôle de terrain**, d'autant que les réformes introduites depuis 2010 lui ont conféré un mandat en matière de contrôle d'effectivité des dépenses (et non d'un simple PV).

Les activités ciblées par le FNSES dans les domaines de la santé et l'éducation ont été exécutées par la DRB sans difficultés. Cela confirme le caractère prioritaire des dépenses ciblées mais conduit à s'interroger sur la pertinence du FNSES : les activités prioritaires ciblées ont en fait été exécutées sans difficultés, justement parce qu'elles sont prioritaires. **La Direction régionale du Budget a eu le sentiment de faire du « FNSES sans le savoir ». Les dépenses qui ont eu à souffrir des tensions de trésorerie sont logiquement des dépenses moins prioritaires. A l'avenir, une approche ciblant moins les activités à financer pourrait être plus pertinente, notamment dans le contexte de la réforme des finances publiques et la fongibilité accrue des dépenses au sein d'un programme.**

Le suivi des activités financées par le FNSES constitue une charge de travail additionnelle pour la DRB et la TPR. Des outils spécifiques de suivi ont été mis en place (cf. tableau 1). Cette situation aurait pu être évitée si la modalité FNSES avait été introduite au niveau de la « codification instrument financier ». Comme certaines dépenses ciblées par le FNSES sont exécutées par les collectivités locales après transfert, il faudrait également introduire une codification de ce type au niveau des collectivités locales. Le suivi des dépenses FNSES par la DRB s'arrête au niveau des mandats de transferts. C'est le percepteur de la TPR qui suit les dépenses mandatées et payées par les collectivités territoriales. La remontée des pièces justificatives du percepteur vers la TPR n'est pas systématique faute de moyens. Le percepteur transmet ces pièces justificatives à la Cour des comptes via le direction du contrôle de la DNCF. **Les risques fiduciaires existent d'autant plus que le contrôle d'effectivité par la DRCF reste à renforcer.**

Tableau 1 : Format du tableau de suivi TPR-Mopti

Dotation 2013 FNSES	Crédit notifiés	Emissions mandats	Ressources transférées aux CT	Mandats émis par les CT sur les ressources transférées	Mandats payés
Ecrit	Ecrit, ouverture trimestrielle de crédits	Titre de paiement	Quittance de transfert	Justificatif (PV, bon achat, factures)	Paiement
DRB	DRB	DRB	Comptabilité publique	Percepteur/TPR	TPR

Le ciblage de certaines activités du PURD (financement danois) a conduit à introduire dans le fonctionnement du FNSES de nouveaux acteurs non initialement prévus par les TdRet la structure du comité de pilotage : le gouvernorat et les agences d'exécution.

Le gouvernorat ne dispose pas de budget pour réaliser le contrôle des activités et produits attendus de la convention de financement. Les services déconcentrés de l'Etat comme la DCRF ne sont pas habilités à exercer un contrôle sur les agences d'exécution. La direction régionale en charge de la planification a un rôle limité dans le suivi et l'évaluation. Si elle participe aux revues sectorielles :

- elle ne conduit pas de revue transversale des projets régionaux ;
- elle n'élabore pas de rapport régional de suivi.

Les activités non réalisées à ce jour s'expliquent par :

- L'absence de notification de crédit (Réhabilitation - développement rural ; hydraulique). Ces ressources sont néanmoins disponibles depuis fin 2013.
- La possible prise en charge des activités ciblées par le FNSES par d'autres interventions (convention PURD-gouvernorat), projet de développement exécuté par les donateurs. **Ce point reste à clarifier.**
- Des problèmes de sécurité résiduelle dans certaines zones d'intervention. Dans ces zones, les ONG comme opérateurs de l'Etat peuvent avoir un avantage comparatif certain.

Recommandations

Leçons apprises pour répliquer le FNSES dans d'autres situations dites de transition

Mettre en place un manuel de procédures du FNSES dès son opérationnalisation :

- Rôle des acteurs
- Préciser les conditions d'information sur la libération des crédits pour les acteurs impliqués dans l'exécution des activités FNSES.

Veiller à utiliser la codification « instruments financiers » de la nomenclature budgétaire de l'Etat centrale et utiliser les degrés de liberté de la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales pour l'introduire.

Intégrer le développement des capacités dans l'approche FNSES :

- Capacité de management et pilotage des MOD ;
- Déconcentration, y compris élaboration d'un guide de la délégation de crédits ;
- ONG en tant que partenaires d'exécution des politiques publiques.

L'avenir du FNSES au Mali

Analyser l'avenir du FNSES selon trois scénarios (abandon, maintien en l'Etat, évolution) et différents critères : évolution du contexte, priorités de développement et enjeux de financement, traçabilité, alignement sur le dispositif de suivi et évaluation national, autres.

Tableau 2 : Critères d'analyse de l'évolution du FNSES

	Maintien	Abandon	Evolution
Contexte			
Enjeux de financement des priorités de développement			
Alignement sur les procédures nationales			
Traçabilité			
Alignement sur le dispositif de suivi et évaluation national			

Réorienter l'approche FNSES dans la logique de la réforme budgétaire. En complément du dialogue des politiques, les interventions des donateurs devraient faciliter un dialogue de gestion interne à l'administration mis en avant par la réforme budgétaire. Différentes orientations pourraient être approfondies et discutées :

- Assurer la traçabilité des dépenses sans coût additionnel élevé pour l'administration malienne ;
- Privilégier une plus grande fongibilité des fonds FNSES à l'avenir (par exemple, en ciblant certaines actions ou sous-programmes de programmes) ;
- Privilégier une approche « remboursement au prorata » des lignes budgétaires correctement exécutées (critère de performance en termes de gestion) appréciées sur la base de mission conjointe DCRF-cabinet.
- Etc.

Les opportunités pour des approches de type FNSES :

- un fonds d'appui aux ONG en tant qu'opérateur ;
- un fonds pour appuyer le passage à une approche « budget déconcentré » ;
- un fonds pour financer des politiques de nature interministérielle.

Annexe 4 : Liste des tableaux accessibles en ligne sur le site PMTF

Type de document	Nom du document	Date
Etat financier certifié	2014_3ML10_Mali Stabilization Fund FNSSE.pdf	31/05/2015
Etat financier certifié	2013_3ML10 Mali Stabilization Fund FNSSE.pdf	30/05/2014
Annual Progress Report	Rapport Consolide FNSES Mali 2014 (GW).pdf	31/12/2014
Annual Progress Report	2013 Rapport Annuel FNSES Mali.pdf	31/12/2013
End of Project Report	Mali FNSSE_Rapport Final des activités_Education 2013_GATEWAY.pdf	31/12/2013
End of Project Report	Mali FNSSE_Rapport Final des activités_Education 2013_GATEWAY.pdf	31/12/2013
End of Project Report	Mali FNSSE_Rapport final _Agriculture 2013_GATEWAY.pdf	31/12/2013
ProDoc	Mali FNSSE_TRF_Agriculture 2014_GATEWAY.pdf	01/06/2014
ProDoc	FNSES Propo. Appui Educ 2014-VF.doc	01/01/2014
ProDoc	FNSEE Propo Appui Santé 2014-VF.doc	01/01/2014
ProDoc	Mali FNSEE_Proposition Appui FNSES M Justice VF_Dec2013.doc	20/12/2013
ProDoc	FNSES Propo Appui - Santé-PAYS BAS- MPTF du 28-11-2013- Vers° définitive.doc	20/12/2013
ProDoc	Mali FNSEE_Proposition Appui FNSES MAT- VF_Dec2013.doc	20/12/2013
ProDoc	Mali FNSEE_Proposition Appui FNSES M Dévt rural- VF_Dec2013.doc	20/12/2013
ProDoc	Mali FNSEE_Proposition Appui FNSES M Sécurité- VF_Dec2013.doc	20/12/2013
ProDoc	Mali FNSEE_Proposition Appui FNSES MEA- VF_Dec2013.doc	20/12/2013
ProDoc	Mali FNSEE_Proposition Appui FNSES MEH- VF_Dec2013.doc	20/12/2013
ProDoc	Mali FNSSE_Agriculture_transfer_May2013_GATEWAY.pdf	14/05/2013
ProDoc	Mali FNSSE_Plan d'Activités 2013_May2013_GATEWAY.pdf	14/05/2013
ProDoc	Mali FNSSE_Education_transfer_May2013_GATEWAY.pdf	14/05/2013
ProDoc	Mali FNSSE_Plan d'Activités 2013_May2013_GATEWAY.pdf	14/05/2013
Framework Doc/TOR	TDR Fonds National de Stabilisation Economique et Sociale du Mali 18 février 2013.pdf	25/02/2013
Framework Doc/TOR	Protocole d'Accord Fonds National de Stabilisation Economique et Sociale du Mali 24 février 2013.pdf	25/02/2013
MoU	MOU Fonds National de Stabilisation Economique et Sociale du Mali 24 février 2013.pdf	25/02/2013
SAA	SAA Fonds National de Stabilisation Economique et Sociale du Mali 24 février 2013.pdf	25/02/2013

Source : <http://mptf.undp.org/factsheet/fund/3ML10>

Annexe 5 : Organisation du suivi-monitoring et du contrôle ex post

Libellé	N° projet	Mission/rapport de suivi	Rapport de contrôle ex post
Année 2013			
Agriculture	86423	rapport sectoriel sur l'état d'avancement des activité	rapport d'audit 2013
Education	86400	rapport sectoriel sur l'état d'avancement des activité	rapport d'audit 2013
Santé	88364	rapport sectoriel sur l'état d'avancement des activité	rapport d'audit 2013
Réhabilitation			mission d'audit 2014 en vu
- Administration générale et CT	88494	rapport d'étape de la convention/ AGETIER	rapport de la mission du commission de suivi PURD
- Développement rural	88481	rapport d'étape de la convention/ AGETIER	rapport de la mission du commission de suivi PURD
-Eau Hydraulique	88502		
- Environnement Assainissement	88496	rapport d'étape de la convention/ AGETIER	rapport de la mission du commission de suivi PURD
- Justice	88482	rapport d'étape de la convention/ AGETIPE	rapport de la mission du commission de suivi PURD
- Sécurité	88480		
Année 2014			mission d'audit 2014 prévue
Agriculture	90968	rapport mission de supervision 2014 (ST, SECTORIELS)	
Education	90133	rapport mission de supervision 2014 (ST, SECTORIELS)	
Santé	90134	rapport mission de supervision 2014 (ST, SECTORIELS)	

Annexe 6 : Activités non réalisées

Code projet	Secteur	Activités	Donateur	Code géographique	Montants proposition d'appui en milliers FCFA
00090133	Education	Activités prioritaires 1.7 : Assurer la formation continue des enseignants des CAP de Gao	Pays-Bas	Gao	20 079
00090133	Education	Activités prioritaires 3.6 : Acquérir des tables bancs pour les écoles fondamentales de l'Académie d'Enseignement de Kidal	Pays-Bas	Kidal	75 418
00088494	Administration territoriale	Activité prioritaire 1.3: Réhabilitation de la Salle de réunion de Diabaly	Royaume du Danemark	Région de Segou	18 968
00088496	Environnement et Assainissement	Activité prioritaire 1.1: Construction de bureaux pour le Service local de l'Assainissement et Nuisances à Youwarou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	40 000
00088502	Energie et Hydraulique	Activité prioritaire 1.1: Construction des bureaux pour le Service local de l'hydraulique de Youwarou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	40 000
00088502	Energie et Hydraulique	Activité prioritaire 1.2: Installation d'un Système hydraulique villageois amélioré à Dioura cercle de Youwarou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	10 000
00088502	Energie et Hydraulique	Activité prioritaire 1.3: Réhabilitation d'un AEP (Achat de groupe électrigène mise en état d'un système solaire) à Youwarou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	13 000
00088502	Energie et Hydraulique	Activité prioritaire 1.4: Réalisation de puits modernes et de forages équipés dans les Communes de Borondougou, Konna, Ouroube Doude et Korombana.	Royaume du Danemark	Région de Mopti	77 140
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.1: Restauration de l'infrastructure des Directions régionales de la Protection Civile de Tombouctou et Gao	Royaume du Danemark	Tombouctou et Gao	55 000
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.2: Dotation des locaux de la Protection Civile de Tombouctou et Gao en mobiliers et matériels informatiques	Royaume du Danemark	Tombouctou et Gao	55 000
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.3: Dotation des directions régionales de Tombouctou et Gao en matériels de travail (matériels de secours, appareils médicaux)	Royaume du Danemark	Tombouctou et Gao	49 317
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.4: Construction du peloton de la Garde Nationale à Youwarou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	60 000
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.5: Construction du peloton de la Garde Nationale à Tenenkou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	59 317
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.6: Construction de brigade territoriale de Gendarmerie à Youwarou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	69 634
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.7: Réhabilitation des bâtiments en bail de l'antenne OCS à Tombouctou, Gao et Kidal	Royaume du Danemark	Tombouctou, Gao et Kidal	21 000

Code projet	Secteur	Activités	Donateur	Code géographique	Montants proposition d'appui en milliers FCFA
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.8: Construction des bureaux de l'antenne OCS de Tombouctou, Gao et Kidal	Royaume du Danemark	Tombouctou, Gao et Kidal	66 000
00088480	Sécurité	Activité prioritaire 1.9: Achat équipements (Groupe électrogène, Mobiliers de bureau et matériels informatiques) pour Tombouctou, Gao et Kidal	Royaume du Danemark	Tombouctou, Gao et Kidal	82 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.4: Réhabilitation du tribunal et du logement du juge de Tenenkou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	28 868
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.5: Réhabilitation de la Maison d'arrêt de Tenenkou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	6 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.9: Etude de faisabilité et suivi des travaux de réhabilitation de la Maison d'arrêt, du Tribunal et du logement du juge de Youwarou	Royaume du Danemark	Région de Mopti	6 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.10: Etude de faisabilité et suivi des travaux de réhabilitation de la Maison d'arrêt, du Tribunal, du logement du juge et des travaux de construction de la Direction régionale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée de Tombouctou	Royaume du Danemark	Tombouctou	14 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.12: Réhabilitation du tribunal de Niafunké	Royaume du Danemark	Région de Tombouctou	40 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.13: Réhabilitation du tribunal de Goundam	Royaume du Danemark	Région de Tombouctou	40 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.14: Réhabilitation du tribunal de Diré	Royaume du Danemark	Région de Tombouctou	40 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.15: Réhabilitation du tribunal de Ménaka	Royaume du Danemark	Région de Gao	40 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.17: Réhabilitation du tribunal de Ansongo	Royaume du Danemark	Région de Gao	40 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.18: Réhabilitation du tribunal de Bourem	Royaume du Danemark	Région de Tombouctou	40 000
00088482	Justice	Activité prioritaire 1.19: Réhabilitation de la Maison d'arrêt de Diré	Royaume du Danemark	Région de Tombouctou	8 500
TOTAL					1 115 242

Annexe 7 : Tableau des marchés publics 2013

Secteur	Code projet	Mode	TITULAIRE	Montant en FCFA	Référence "code économique" de la proposition d'appui de rattachement
DEVELOPPEMENT RURAL	00086423	AOO	ESPOIR DE DEMAIN-SARL lot: 1 FASO DJIGUI lot: 2 FASO DJIGUI lot: 3 TOGOUNA AGRO INDUSTRIE lot: 4	131 770 057 141 921 500 332 734 000 631 119 018	Code [4-632-17] Subvention intrants
Education	00086400	AOO	CENTRE DE DISTRIBUTION DE MATERIELS INFORMATIQUES (CDMI)	74 392 500	Code [5-234-10] Dépenses en investissement
Education	00086400	AOO	CENTRE DE DISTRIBUTION DE MATERIELS INFORMATIQUES (CDMI)	141 750 000	Code [5-234-10] Dépenses en investissement
Education	00086400	AOO	AFRIQUE AUTO MOULEKAFOU ABDOUL WAHAB	66 100 650	Code [5-234-10] Dépenses en investissement
Education	00086400	AOO	CENTRE DE DISTRIBUTION DE MATERIELS INFORMATIQUES (CDMI)	53 550 000	Code [5-234-10] Dépenses en Investissement
Education	00086400	ED	COOPERATIVE JAMANA	60 173 500	Code [3-621-30] Appui en matériels didactique
Education	00086400	ED	EDITION WELE	81 648 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental
Education	00086400	ED	EDITION IMPRIMERIE DU MALI (EDIM-SA)	182 206 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental
Education	00086400	ED	IMPRIME COLOR/LES EDITIONS DONNIYA	236 067 500	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. fondamental

Secteur	Code projet	Mode	TITULAIRE	Montant en FCFA	Référence "code économique" de la proposition d'appui de rattachement
Education	00086400	ED	AGENCE MALIENNE d'EDITION et de COMMUNICATION (AMECOM) SARL	213 930 700	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental
Education	00086400	ED	ONGOIBA CONSOMABLE INFORMATIQUE et DIVERS du MALI ACIDM Sarl	87 383 500	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental
Education	00086400	ED	AMECOM SARL	30 000 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental
Education	00086400	ED	TROPICS SARL	85 039 500	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental
Education	00086400	ED	EDITION SYHAID SARL	46 250 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental
Education	00086400	ED	KONOFIA	50 025 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. fondamental.
Education	00086400	ED	LES EDITIONS MANDING	40 503 500	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. fondamental.
Education	00086400	ED	BA MARIA SOW "EDITION ASSELAR"	35 521 250	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. fondamental.
Education	00086400	ED	SAVANE VERTE SARL	49 996 250	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. fondamental.
Education	00086400	ED	FAYIDA SARL	25 110 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental.

Secteur	Code projet	Mode	TITULAIRE	Montant en FCFA	Référence "code économique" de la proposition d'appui de rattachement
Education	00086400	ED	SAVANE VERTE SARL	25 300 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. fondamental.
Education	00086400	AOR	KONOFIA	49 815 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental.
Education	00086400	AOR	SAVANE VERTE SARL	25 312 000	Code [3 621 31] Appui en matériels à l'enseignement. Fondamental.
SANTE	00088364	AOO	SOCIETE CHERIF SARL	32 348 190	Code "5-234-10" dépenses en investissement
SANTE	00088364	AOO	ACH SARL	157 949 136	Code "5-234-10" dépenses en investissement
SANTE	00088364	AOO	CERPEC-MALI	42 140 444	Code "5-234-10" dépenses en investissement
SANTE	00088364	AOO	EMAK SARL	146 972 334	Code "3-629-76" Autres dépenses de matériel
SANTE	00088364	AOO	TRANS-HADIBO SARL	111 175 000	Code "3-669-40" Epidémies et catastrophes

Annexe 8 : Tableau des marchés publics 2014

Secteur	Code projet	Mode	TITULAIRE	Montant en FCFA	Référence "code économique" de la proposition d'appui de rattachement
Secrétariat Technique	11100	PNUD	ESPERANCE CONSULT SARL A2EC	23 500 000 9 315 500	Frais de suivi évaluation du ST
Education	00090133	AOR	CRAS	50 916 788	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Education	00090133	AOR	CRAS	75 370 048	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Education	00090133	AOR	CRAS	44 975 996	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Education	00090133	AOR	CRAM	72 752 150	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Education	00090133	AOR	CRAM	9 328 482	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Education	00090133	AOR	CRAM	33 119 241	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Education	00090133	AOR	CRAM	101 421 175	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Education	00090133	AOR	CRAT	14 940 000	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental

Secteur	Code projet	Mode	TITULAIRE	Montant en FCFA	Référence "code économique" de la proposition d'appui de rattachement
Education	00090133	AOR	CRAG	50 000 000	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Education	00090133	AOR	CRAG	50 000 000	Code"3-621-31" Appui en matériels à l'enseignement fondamental
Santé	00090134	AOO	MULTIPLES TRANSITS SARL	365 000 000	Section 610 UF: 6-3-0-0740-000-0050-04-1 code" 3 629 21" épidémies et catastrophes. Financement Espagne
Santé	00090134	AOO	SOCIETE NIARE - FROIDSARL	104 801 700	Section 610 UF:6-3-0-0740-000-0050-04-1 code "3-629-21" achat de vaccins. Financement Espagne
Santé	00090134	AOO	COMPAGNIE MALIENNE DE DISTRIBUTION ET DIVERS (CMD) SARL.	66 430 460	Section 610 UF:6-3-0-0740-000-0050-04-1 code "3-629-21" achat de vaccins. Financement Espagne
Santé	00090134	AOO	GROS PHARMA	225 446 000	Section 610 UF:6-2-0-0760-000-0010-02-1 code"3-669-40" Epidémies et catastrophes. Financement Espagne
Santé	00090134	AOO	SITRAT MALI	42 959 870	Section 610 UF:6-2-0-0711-000-0010-03-1 code "3-629-20" Achats et médicaments. Financement Pays-bas
Santé	00090134	AOO	SOCIETE INTERNATIONALE DE GAZ (SIGAZ) SA	76 899 225	Section 610 UF:6-2-0-0711-000-0010-03-1 code "3-629-20" Achats et médicaments. Financement Pays-bas

Secteur	Code projet	Mode	TITULAIRE	Montant en FCFA	Référence "code économique" de la proposition d'appui de rattachement
Réh - Développement rural	00088481	MOD -AGETIERS (AON)	ALDI/AGREBAT ENG - BTP	17 947 325 153 878 158	Code: 5-234-10 dépenses en investissement UF: 8-8-0-0421-000-2560-01-1 UF: 8-8-0-0426-000-2576-01-0
Réh - Développement rural	00088481	MOD - AGETIERS (AON)	TAOUDENIT CONSTRUCTION TAOUDANIT CONSTRUCTION GDF SAHARA	49060305 19 271 705 73 717 010 24 795 904	Code: 5-234-10 dépenses en investissement UF: 8-8-0-0421-000-2560-01-1 UF: 8-8-0-0426-000-2576-01-0
Réh - Administration générale	00088494	MOD -AGETIERS (AON)	ENTREPRISE SANTARA ENTREPRISE CME	84 500 000 67 700 000	Code: 5-231-10 travaux de constructions UF: 7-8-0-0443-000-0243-03-0 section: 740/904 mandat de délégation N° 7618
Réh – Justice	00088482	MOD - AGETIPE (AON)	ENTREPRISE BADA CONSTRUCTION ET FORGHO ARMA GROUPEMENT GOUMSA	20 000 00 14 000 000	Code: 5-231-10 travaux de constructions UF: 7-8-0-0443-000-0243-03-0 section: 740/907 mandat de délégation N° 7621
Réh - Envir/Assainissement	00088496	MOD -AGETIERS (AON)	CSC GROUPEMENT LE GOURMA/MADI CONSTRUCTION	15 000 000 47 900 000	Code: 5-231-10 travaux et constructions UF: 7-8-0-0443-000-0243-03-0 section: 740/905, mandat de délégation N° 7620

Annexe 9 : A propos du rapport annuel consolidé des activités du FNSES (rapport 2014)

Les données relatives aux annexes 1 (dépenses par activités au 31 décembre 2014) et 2 (Tableau d'exécution financière au 31 décembre 2014) du rapport annuel consolidé 2014 appellent les commentaires suivants.

Il existe des problèmes de cohérence interne à l'annexe 1.

- La sommation des montants nets financés et des dépenses pour le projet éducation (codifié comme 86 400 dans l'annexe 1). Les montants recalculés indiquent un montant des dépenses de 3 774 702 pour le montant net financé et de 3 259 863 pour les dépenses.
- La sommation des différents projets et de leurs activités indiquent un montant global des dépenses sensiblement différent à celui affiché dans le rapport.
- Dans le secteur de la justice, l'activité « réhabilitation de la maison d'arrêt de Gao », programmée pour un montant de 42 735 dollars aurait été exécutée à hauteur de 483 400 dollars.
- Les montants relatifs au projet n°86423 (agriculture) semblent identiques à ceux de l'année 2013.

Il existe des problèmes de cohérence entre l'annexe 1 et l'annexe 2.

- Le code utilisé pour le projet « éducation » est 86400 dans l'annexe 1 et 90133 dans l'annexe 2.
- Le code utilisé pour le projet santé est 88364 dans l'annexe 1 et 90134 dans l'annexe 2.
- Les montants recalculés pour le secteur de l'éducation de l'annexe 1 et de l'annexe 2 ne sont différents.

	N° proj	2013			2014		
		Montant net financé	Dépenses	%	Montant net financé	Dépenses	en %
Agriculture	86423	2 546 478	2 515 334	98,8%	2 546 478	2 515 314	98,78%
	90968				2 617 195	2 555 806	97,65%
Education nationale	86400	9 549 293	9 549 293	100,0%			
	90133				3 774 702*	3 259 863*	86,36%
Santé	88364	3 855 262	3 855 262	100,0%			
	90134				14 710 495	14 412 743	97,98%
Sécurité	88480	1 034 539	0	0,0%	1 034 539	0	0,00%
Agriculture / Développement rural	88481	775 617	0	0,0%	775 617	775 618	100,00%
Justice	88482	896 736	0	0,0%	896 736	496 291	55,34%
Administration territoriale	88494	342 336	0	0,0%	342 336	167 344	48,88%
Environnement et assainissement	88496	205 800	0	0,0%	205 800	123 718	60,12%
Energie et hydraulique	88502	280 280	0	0,0%	280 280	0	0,00%
Total		19 486 341	15 919 889	81,70%	27 184 178	24 306 717	89,41%

NB : fait à partir des rapports consolidés 2013 et 2014.

(*): somme recalculée par la mission

Annexe 10 : Analyse comparative du FNSES et des autres modalités d'intervention

Opportunités	Défis
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conférence de Monterrey (18-22 mars 2002) sur le financement du développement, Déclaration de Rome (25 février 2003) sur l'harmonisation de l'aide, Déclaration de Paris (2 mars 2005) sur l'efficacité de l'aide ; ▪ Des conditionnalités harmonisées entre donateurs, s'appuyant sur les stratégies et programmes du Gouvernement ; ▪ Ressources des appuis budgétaires (AB) directement versées au Trésor Public (utilisation des procédures nationales); ▪ Le Gouvernement et les Partenaires au développement s'engagent à renforcer les capacités des structures en charge de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi/évaluation et du contrôle des programmes en ressources humaines, financières et matérielles ; ▪ Un processus de dialogue collectif pour le règlement des éventuels différends ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Harmoniser et rendre efficace l'aide au développement ; ▪ Substituer progressivement les procédures nationales à la multiplicité des procédures des bailleurs de fonds ; ▪ Orienter progressivement une partie de l'aide internationale sous la forme d'une aide-programme transitant par le budget ; ▪ Problèmes de liquidité parfois au Trésor ; ▪ Retour de la paix au Mali ;
1. Mobilisation et décaissement	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des engagements financiers pluriannuels (sous réserve des performances réalisées) de la part des donateurs ; ▪ Un calendrier d'engagements et de versements par les donateurs compatible avec le cycle budgétaire du Gouvernement ; ▪ Décaissements sous la forme d'une ou de deux tranches annuelles, fixe(s) et/ou variable(s) privilégiés ; ▪ Les fonds décaissés sont versés sur un compte du Trésor à la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés de coordination dans la mobilisation des décaissements en fonction du calendrier commun retenu ; ▪ Décaissements confrontés aux problèmes de liquidité du Trésor ; ▪ Faiblesses dans la gouvernance économique et financière de l'Etat ;
2. Pilotage et coordination	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le Ministère de l'économie et des finances assure la coordination et le suivi de l'ABG, la mise en cohérence des programmes sectoriels avec le cadre stratégique, la production de l'information convenue, 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La transparence, la fiabilité et l'efficacité de la gestion des finances publiques sont à renforcer, en particulier dans les passations des marchés publics ;

<p>le renforcement des capacités des structures et l'alignement sur le cycle budgétaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les Ministres sectoriels assurent la coordination et le suivi des ABS, la mise en cohérence et d'exécution des programmes, la production de l'information convenue, le renforcement des capacités des structures et des acteurs, et l'alignement sur le cycle budgétaire ; ▪ Les Partenaires au développement sont associés aux processus budgétaires global et sectoriels (revues du cadre macroéconomique, revues des programmes, revues des dépenses publiques...) ; ▪ La lisibilité du budget est renforcée à travers l'élaboration des CBM (Cadres Budgétaires à Moyen Terme) et des CDMT (Cadres des Dépenses à Moyen Terme) et l'institutionnalisation de la GAR (Gestion Axée sur les Résultats) ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés de suivre la performance de la mise en œuvre des programmes au niveau des bénéficiaires finaux par les Partenaires au développement ; ▪ Les Budgets-Programmes ne seront d'application effective qu'à partir de 2017 ;
--	---

3. Programmation des appuis de l'ABG et de l'ABS

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Transmission au Gouvernement, au plus tard fin avril de l'année N pour l'appui budgétaire envisagé à partir de l'année N+1, d'une lettre d'intention par les Partenaires au développement signataires présentant les engagements à moyen terme (si possible sur 3 ans), ainsi que les montants et les modalités de décaissement ; ▪ Signature au plus tard fin juillet de l'année N d'un accord, si possible pluriannuel et confirmant les intentions (sous réserve de l'atteinte des déclencheurs), entre le Gouvernement et chaque Partenaire au développement ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Difficultés de respect du calendrier, les Partenaires au développement devant s'en référer à leur siège ;

4. Suivi et contrôle de l'exécution

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des dispositifs d'évaluation des donateurs intégrés aux dispositifs d'évaluation du Gouvernement ; ▪ Les Partenaires au développement sont associés au suivi/évaluation de la mise en œuvre des programmes macroéconomiques et sectoriels agréés ; ▪ Des missions conjointes de suivi/évaluation tenant compte des dispositifs nationaux de suivi/évaluation des stratégies et programmes agréés sont privilégiées ; ▪ Le Gouvernement et les Partenaires au développement signataires se réunissent une fois par an dans le cadre de la Revue Budgétaire Conjointe (RBC) au cours du mois de septembre/octobre sous la Présidence du Ministre chargé des finances ; 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les structures nationales de suivi/évaluation ont des capacités limitées, notamment dans le domaine de l'évaluation des projets et programmes, et des moyens limités en termes de suivi et contrôle des activités sur le terrain ; ▪ La mise en œuvre des activités est insuffisamment suivie sur le terrain ; ▪ La périodicité annuelle des rencontres est insuffisante ; ▪ Faible participation des Partenaires signataires aux activités de suivi/évaluation sur le terrain ;

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le suivi de la mise en œuvre des appuis budgétaires est effectué au sein d'un Comité Conjoint (CC) à l'occasion de réunions périodiques entre le Gouvernement et les Partenaires au développement signataires (revue du CSLP, missions d'évaluation relatives à l'ABG ou de l'ABS, missions d'évaluation des institutions de Bretton Woods) ; ▪ Le Gouvernement effectuera un audit en utilisant les dispositifs nationaux appliquant les normes internationales d'INTOSAI et mettra à la disposition des Partenaires au développement les rapports d'audit ; ces derniers se réserveront le droit de réaliser leurs propres audits en associant les structures nationales compétentes ; 	
5. Reportage	
Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Production de toute information quantitative et qualitative sur les programmes et leur mise en œuvre et transmission régulière et en temps opportun desdites informations aux Partenaires au développement ; ▪ Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre chaque année les recommandations des audits et à informer par écrit les Partenaires au développement signataires de la situation de mise en œuvre des conclusions émises par les auditeurs ; 	

Annexe 11 : Le contexte et son évolution

A10.1 Le contexte socio-politique

L'accord pour la paix et la réconciliation au Mali repose sur la reconnaissance des principes suivants :

- La réconciliation nationale passant par la reconnaissance de la diversité humaine, ethnique et culturelle du Mali
- La reconstruction du Mali à partir du respect (i) de son intégrité territoriale, (ii) de la forme républicaine et du caractère unitaire laïc de l'Etat et (iii) des spécificités géographiques et socio-économiques;
- L'accélération du développement économique, social et culturel du Nord Mali à travers un système adapté ;
- Le retour à la paix, la paix et la stabilité et la traduction dans les règles de bonne gouvernance des principes de transparence, de respect des droits humains ainsi que de justice et de lutte contre l'impunité ;
- La lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée.

Ces principes sont déclinés en engagements dans les domaines (i) « politique et institutionnel », (ii) de « défense et sécurité », (iii) « développement socio-économique et culturel » et (iv) « réconciliation, justice et questions humanitaires » :

- Domaine « *Politique et institutionnel* ». Les régions seront dotés d'organes élus au suffrage universel et de pouvoirs étendus (programmation du développement économique et social, aménagement du territoire, création et gestion des équipements collectifs et des services sociaux de base, appuis aux secteurs économiques, établissements et applications d'impôts et de recettes propres sur la base des périmètres déterminés par l'Etat, police territoriale et protection civile). Le président de l'Assemblée régionale sera également le chef de l'Exécutif et de l'administration de la région. Les cercles et les communes seront également dotés d'organes délibérants élus au suffrage universel direct. Le Haut conseil des collectivités sera ouvert aux représentants des notabilités traditionnelles, des femmes et des enfants. La représentation des populations du Nord du Mali dans les institutions et grands services publics sera améliorée. L'Etat nomme un représentant auprès des collectivités territoriales. Il est responsable du contrôle de légalité a posteriori des actes administratifs des collectivités territoriales.
- Domaine « *Défense et sécurité* ». Les engagements en matière de « défense et sécurité portent sur l'unicité des forces armées et de sécurité, la représentation significative de toutes les populations du Mali au sein des forces armées et de sécurité et le redéploiement progressif des forces armées sur l'ensemble du territoire. Un processus de cantonnement, intégration et désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) sera mené avec le soutien MINUSMA. Les forces armées redéployées seront reconstituées et seront redéployées sur l'ensemble du territoire. Une réforme des forces de sécurité (RSS) sera conçue avec l'appui de l'Union Africaine et des Nations-Unies. Cette réforme sera pilotée par un Conseil National pour la RSS.
- Domaine « *Développement socio-économique et culturel* ». Les engagements politiques et institutionnels concernant la décentralisation seront complétés par des dispositions en matière de programmation du développement. Deux ou plusieurs autres régions pourront mettre en place des instances appropriées afin de promouvoir leur développement économique et social. Une Agence de Développement Régional, placée sous l'autorité du président de l'Assemblée nationale, sera mise en place au niveau de chaque région afin de renforcer leur capacité en maîtrise d'ouvrage. Des conventions-programmes Régions/Etat seront conclues. Une zone de développement des Régions du Nord, dotée d'un conseil consultatif, sera mise en place. Elle

sera dotée d'une stratégie de spécifique de développement. La Stratégie est destinée à hisser les régions du Nord au même niveau que le reste du pays en termes d'indicateurs de développement pour le Développement Durable sera mis en place pour servir d'outil de financement spécifique de la stratégie de développement.

- Domaine «*Réconciliation, justice et criminalité organisée* ». Une charte nationale pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale sera mise en place. Les mécanismes de justice transitionnel seront mis en place à travers une Commission Vérité, Justice et Réconciliation"(CVJR). Les crimes de guerre et crime contre l'Humanité et violations graves des droits de l'homme. La justice sera réformée en profondeur. Les efforts visant à assurer le retour, le rapatriement, la réintégration et la réinsertion rapide de toutes les personnes déplacées et les réfugiés seront poursuivis.

A10.2 Le contexte financier et budgétaire

L'exécution du budget de 2012 a été affectée par l'instabilité politique et la récession économique. Malgré la crise, le niveau des impôts et taxes a augmenté de 4,5% en 2012. Cette augmentation est cependant moindre qu'initialement prévue du fait du ralentissement de l'activité économique. En 2012, la conjoncture du secteur minier a été favorable tout au long de l'année du fait de cours élevés sur les marchés mondiaux et de la mise en exploitation d'une nouvelle mine d'or au Sud du pays. Par ailleurs, la crise a eu un impact positif sur le nombre d'appels téléphoniques et donc sur le recouvrement des taxes assises sur la téléphonie. Néanmoins, la crise a eu un impact négatif sur le recouvrement des impôts et taxes à travers trois secteurs :

- Le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP) car l'Etat a gelé de nombreux investissements sur ressources propres et ressources extérieures du fait de la crise institutionnelle.
- Le tourisme.
- Les banques, dont les agences ont été attaquées et pillées dans les régions du Nord.

L'impact négatif de la crise s'est fait sentir essentiellement au cours de l'année 2013. Le taux de réalisation des recettes a atteint environ 9% en 2013. Cette situation s'explique par :

- La fermeture d'entreprises (BTP, hôtel) ;
- L'impact négatif de la crise sur les revenus 2012 et donc les impôts sur le revenu recouvrés en 2013. Certaines entreprises ont même enregistré une situation de crédit d'impôts.

De plus, le cours de l'or a connu une baisse significative sur les marchés mondiaux.

Tableau : Tableau des Opérations Financières de l'Etat (en milliards de FCFA)

	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes totales	1 053,0	925,8	1 137,2	1 209,6	1 507,6
Recettes budgétaires	763,0	813,3	951,2	1 052,1	1 224,3
Fiscales	726,7	758,7	804,5	890,5	1 071,0
Non fiscales	32,9	54,7	38,2	44,7	48,2
Fonds spéciaux et budgets annexes	96,1	99,5	108,5	116,8	105,0
Dons	193,9	13,0	186	157,5	283,3
Courants	97,1	8,6	56,6	61,6	92,6
en capital	96,9	4,4	120,1	96,0	148,3
Annulation de dettes					42,5

Sources : FMI, rapports décembre 2014 et Juin 2015

Suite à la suspension des relations entre le Mali et ses partenaires techniques et financiers, les ressources extérieures ont fortement diminué. Les dons sont ainsi passés de 207 milliards de FCFA en milliards en 2013. Globalement, le montant des recettes, dons compris, a diminué en 2012 d'environ 12,9% en en 2012 (928 milliards de FCFA en 2012 après 1063,2 milliards en 2011

Suite à la conférence de Bruxelles du 15 mai 2013, il est apparu que :

- Les appuis budgétaires généraux (ABG) ont atteint 93 milliards de FCFA en 2013 après 189 milliards en 2013, soit une baisse d'environ 50 % ;
- Les aides projets inscrits au budget de l'Etat ont atteints 79 milliards de FCFA en 2014 après 95 milliards de FCFA en 2013, soit une baisse d'environ 17% ;
- Les appuis budgétaires sectoriels sont restés stables en 2014, aux environs de 10 milliards de FCFA.

Annexe 12 : Fichier EXCEL des prévisions-réalisations